

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.067

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 10 avril, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 4 avril 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 4 avril 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN
M. Yannick PAVON représenté par Mme Marie-Noëlle PELTIER
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée
par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Alain LARRAIN, M. René-Luc CHABASSE
Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES : RUE DES HERMINES ET IMPASSE DE LA MARTRE
DES PINS - PROJET IMMOBILIER « LE CLOS DE CHARLOTTE »

RAPPORTEUR : M. JARROIR

VOTE : UNANIMITÉ

Il est proposé à l'assemblée délibérante de dénommer deux voies de desserte du lotissement « Clos de Charlotte » :

- une voie de contournement autour du parking de la rue des Loutres :
 - Rue des Hermines
- une voie en impasse raccordée sur la rue de Zibelines :
 - Impasse de la Martre des Pins

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission culturelle des 13 et 28 mars 2017,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer aux deux voies de desserte du lotissement « Clos de Charlotte » :
 - une voie de contournement autour du parking de la rue des Loutres :
 - Rue des Hermines (voie A)
 - une voie en impasse raccordée sur la rue des Zibelines :
 - Impasse de la Martre des Pins (voie C)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 avril 2017

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

